

Le conseil municipal s'est réuni le 20 avril 2012, tous les conseillers étaient présents

Le PV de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer un emploi saisonnier non-titulaire de maître-nageur sauveteur à 39h par semaine, pour une période de 3 mois à compter du 1er juin 2012, et autorise le maire à effectuer toutes les démarches en vue de pourvoir à cet emploi

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour l'exécution des travaux d'électrification désignés ci-dessous :

**Eclairage public dans les villages : tranche 2012**

Pradinas-Lasveissières pour un montant total de 7.310,44 € HT dont 3.655,22 € à la charge de la commune

Route des Monts du Cantal, le Royre, l'Embranchement pour un montant total de 7.026,08 € HT dont 3.513,04 € à la charge de la commune

**Éclairage public au bourg** : Chemin du stade-Maison des services : le montant total des travaux s'élève à 21.343,53 € HT dont 10.671,77 € à la charge de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques concernant les travaux réalisés sur le quartier « chemin du stade-maison des services »

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le dossier concernant les travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques, liés aux travaux d'éclairage public sur le chemin du stade et la maison des services, et autorise le maire à signer le devis pour un montant de 6.302,70 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de profiter des travaux d'éclairage public et d'enfouissement du réseau téléphonique sur le secteur « chemin du stade-maison des services » pour réaliser un réseau d'eau potable, Le devis correspondant à cette « surlargeur » de tranchée s'élève à 6.284,98 € TTC,

**Aménagement des Clauzels :**

le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec le CAUE, pour une étude concernant l'aménagement de ce quartier

**Vente d'un pavillon**

le conseil municipal autorise la vente à M. HOORELBECK , par l'Office Public de l'Habitat, du pavillon qu'il occupe au lotissement des Clauzels, au prix de 72.900 € ; la valeur du terrain qui sera reversée à la commune s'élève à 2.000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'indemnité versée par GROUPAMA , pour la réparation de la toiture de la Grange Lavialle, suite à un sinistre, et autorise le receveur à encaisser le chèque correspondant.

**Création de 2 lotissements aux Placettes :**

Ce projet comprenant une dizaine de lots, est envisagé sur les terrains inscrits dans la révision partielle du PLU et il est possible d'obtenir des subventions du département et de la communauté de communes. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la réalisation de ces 2 lotissements, et sollicite du conseil général et de la communauté de communes les subventions de 25% et 5%

En début de réunion, une longue discussion a été consacrée aux études générales d'assainissement et sur le rapport de la société IMPACT-CONSEIL ; à l'issue de cette discussion, le conseil municipal à l'unanimité **s'engage** ::

- à réaliser les travaux préconisés au scénario 1 choisi par la commission « travaux et urbanisme » sur les 3 présentés à savoir :

-**lagune sud**, capacité 1520 EH ; **traitement extensif** -*traitement secondaire* : filtres plantés de roseaux à 2 étages verticaux, *traitement de finition* : lagune à microphytes 1900m<sup>2</sup> + lagune à macrophytes 2400 m<sup>2</sup>, pour un montant de travaux de 888.950 € HT ; le niveau de performance épuratoire est élevé et la maintenance peut être réalisée par le personnel communal.

-**lagune nord** : capacité 300 EH ; **traitement extensif** ; *traitement secondaire* : réhabilitation de la lagune naturelle à 3 bassins ; pour un montant de travaux de 15.500 € HT, le niveau de performance est moyen et la maintenance peut être réalisée par le personnel communal

- à réaliser tous les travaux de réduction des eaux claires parasites non réalisés à ce jour sur les secteurs Nord et Sud, ainsi que sur le secteur des Clauzels conformément aux échéances suivantes : études en 2012, travaux en 2013

- à régulariser les autorisations de rejet des stations d'épuration Nord et Sud

Le coût total de l'opération est donc de 1.081.722 € + 94.591€ pour le réseau transfert soit au total **1.176.313 € TTC**

-approuve le financement proposé : subventions Adour-Garonne et Conseil Général : 393.416 € ; autofinancement et emprunt : 782.897 €

-charge M. le Maire d'effectuer toutes les opérations nécessaires au bon déroulement de cette opération